

Image not found or type unknown



Assainissement eaux usées

Par **Tardifgerard**, le **19/02/2012** à **17:17**

Bonjour.

Ma commune a décidé de créer un réseau de tout à l'égout, je suis actuellement en assainissement individuel. Plusieurs soucis arrivent.

La commune m'oblige à me raccorder, normal, dans les deux ans.

Mais nous n'avons pas eu d'info avant Octobre dernier, est-ce légal? Ils ont réalisé leur étude sans informer les propriétaires en amont. De plus ils veulent m'obliger à installer la boîte de raccordement sur mon terrain au travers d'une convention de servitude, au lieu de la placer en limite de ma parcelle en domaine public. Quels recours puis-je avoir?